

CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Février 2016

1 - Modification des commissions Communales/organismes extérieurs.

Faisant suite à la démission d'une conseillère municipale, est nommé en remplacement :

Commission Culture/Vie associative : Jacques MEILLAN.

Centre Communal d'Action Sociale : Jacques MEILLAN.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 POUR : 19

2 – Décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Concernant la consultation pour la fourniture des denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas de la restauration scolaire (2016-2017), l'offre de la Société API RESTAURATION a été retenue.

3 – Compte Administratif 2015.

Constatant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, et vu le résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, le Compte Administratif 2015 de la Commune est adopté.

Voté à l'unanimité

4 – Compte de Gestion 2015.

Monsieur le Maire présente les valeurs arrêtées du Compte de Gestion 2015 du Percepteur qui correspond au Compte Administratif de la Commune tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Voté à l'unanimité

5 – Affectation de résultats 2015.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil le résultat de clôture 2015.

Voté à l'unanimité

6 – Vente du terrain de La Haille à AXANIS.

Pour faire suite à la décision du Conseil Municipal du 27 Février 2014 d'accepter l'offre d'achat du terrain de La Haille par AXANIS il est décidé de valider la réalisation d'une résidence pour personnes âgées.

Voté à l'unanimité

7 – Panneau d'information AXANIS sur le terrain de La Haille.

Le Conseil municipal autorise le promoteur AXANIS à implanter sur le terrain de La Haille un panneau d'information relatif à la réalisation du programme de construction.

Voté à l'unanimité

8 – Création d'une agence postale communale.

Suite à la présentation en réunion de pré-conseil du 07 Décembre 2015 du projet d'agence postale communale et suite aux diverses réunions de consultations, il est décidé d'autoriser l'implantation d'une Agence Postale Communale sur la commune. Les termes de la convention seront proposés au Conseil Municipal pour approbation.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 5 POUR : 18

9 – Modification des statuts du S. D. E. E. G.

Le Conseil municipal valide la modification des statuts du S.D.E.E.G et l'article 15 de ses statuts afin de permettre à Bordeaux Métropole de disposer d'un nombre de sièges proportionnel à la population des communes membres.

Voté à l'unanimité

10 – Tarifs de location de la salle Multisports.

Il est décidé de fixer un tarif de location pour les utilisateurs privés de la salle Multisports : - Journée : 500 € - Forfait chauffage : 200 € - Caution : 150 €.

Voté à l'unanimité

11 – Dénomination de la voie « Allée de la Coquilleyre ».

Le Conseil municipal valide le nom de l'« Allée de la Coquilleyre ».

CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 POUR : 19

12 – Dénomination de la voie « Chemin de Smith Haut Lafitte ».

Le Conseil municipal accepte le changement du « Chemin de Bourran » en « Chemin de Smith Haut Lafitte ».

CONTRE : 4 ABSTENTION : 3 POUR : 16

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.